

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 mars 2023
Date d'affichage
Date de séance 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	25
Procurations	06
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Approuvant le projet « Missions de maîtrise d'œuvre de la tranche 1 relative au réaménagement de la maison de quartier de MURIAVAI » et son plan de financement.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte

**A été déposé
à la Subdivision
Administrative**

le **31 MARS 2023**

et a été publié, affiché ou

notifié

31 AVR. 2023

Le Maire,

LISSANT

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
Simplicio LISSANT	X			Pour
Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Tania MANEA – LYAU	X			Pour
Marc TATARATA	X			Pour
Marie-Rose TEURU	X			Pour
Georges DOOM	X			Pour
Ismaël HAPAITAHAA		X	Hinano TEISSIER	Pour
Hinano TEISSIER	X			Pour
Jean-Pierre CHING	X			Pour
Rauhere BOURBE PATER		X	Aldo TIRAO	Pour
Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
André TEAHU	X			Pour
Franck LEVAUDI	X			Pour
Monette HARUA	X			Pour
Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
Eugénie FORTEZ	X			Pour
Gassman PEU		X	Teva BERNARDINO	Pour
Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
Yann LEU	X			Pour
Christian VERNAUDON		X	Marc TATARATA	Pour
Terava PATII	X			Pour
Karyn VII	X			Pour
Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
Mata GANAHOA	X			Pour
Muriel DAUPHIN		X	Karyn VII	Pour
Teva BERNADINO	X			Pour
Irwin FAATAU	X			Pour
Tuterai TUMAHAI	X			Pour
Marguerite JURD	X			Pour
Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
Tatiana DUBOIS		X		
Laila TINORUA		X		
Antoine RUA		X		
Dylma ARO		X		

Formant la majorité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la délibération n° 35/2022 du 25 mars 2022 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet d'aménagement de MURIAVAI ;
- **VU** l'avis favorable du comité de programmation du syndicat mixte en charge du contrat de ville (SMCDV) du 03 mars 2023 approuvant sa participation financière au présent projet ;
- **VU** l'avis favorable de la commission aménagement et développement urbain réunie en date du 10 mars 2023 ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
- En sa séance du 24 mars 2023 ;

ADOpte

Article 1 – Sont approuvés le projet « Missions de maîtrise d'œuvre de la tranche 1 relative au réaménagement de la maison de quartier de MURIAVAI » et son plan de financement établi comme suit :

AMENAGEMENT DE MURIAVAI MAITRISE D'OEUVRE PHASE 1		
BAILLEURS DE FONDS	MONTANT EN F CFP TTC	%
Contrat de Ville	7 968 600	50 %
Commune	7 968 600	50 %
TOTAL	15 937 200	100 %

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer les conventions de financement, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée par le syndicat mixte, et à signer d'une manière générale tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération.

Article 3 – Les dépenses et recettes afférentes à ces études sont imputables au budget communal, au chapitre opération n° 2022004 « Aménagement MURIAVAI ».

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

Article 5 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 24 mars 2023,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le secrétaire de séance,



Jean-Pierre CHING

Le Maire,



Simplicio LISSANT 

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 mars 2023
Date d'affichage
Date de séance 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
En exercice 35	Simplicio LISSANT	X			Pour
Présents 25	Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Procurations 06	Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Votants 31	Tania MANEA – LYAU	X			Pour
Pour 31	Marc TATARATA	X			Pour
Contre 0	Marie-Rose TEURU	X			Pour
Abstention 0	Georges DOOM	X			Pour
OBJET : Approuvant le projet « Missions de maîtrise d'œuvre de la tranche 1 relative au réaménagement de la maison de quartier de MURIAVAI » et son plan de financement.	Ismaël HAPAITAHAA		X	Hinano TEISSIER	Pour
	Hinano TEISSIER	X			Pour
ACTE RENDU EXECUTOIRE Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte A été déposé à la Subdivision Administrative le..... et a été publié, affiché ou notifié le Le Maire, S. LISSANT Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.	Jean-Pierre CHING	X			Pour
	Rauhere BOURBE PATER		X	Aldo TIRAO	Pour
	Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
	André TEAHU	X			Pour
	Franck LEVAUDI	X			Pour
	Monette HARUA	X			Pour
	Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
	Eugénie FORTEZ	X			Pour
	Gassman PEU		X	Teva BERNARDINO	Pour
	Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
	Yann LEU	X			Pour
	Christian VERNAUDON		X	Marc TATARATA	Pour
	Terava PATII	X			Pour
	Karyn VII	X			Pour
	Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
	Mata GANAHOA	X			Pour
	Muriel DAUPHIN		X	Karyn VII	Pour
	Teva BERNADINO	X			Pour
	Irwin FAATAU	X			Pour
	Tuterai TUMAHAI	X			Pour
	Marguerite JURD	X			Pour
	Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
	Tatiana DUBOIS		X		
	Laila TINORUA		X		
	Antoine RUA		X		
	Dylma ARO		X		

Formant la majorité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la délibération n° 35/2022 du 25 mars 2022 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet d'aménagement de MURIAVAI ;
- **VU** l'avis favorable du comité de programmation du syndicat mixte en charge du contrat de ville (SMCDV) du 03 mars 2023 approuvant sa participation financière au présent projet ;
- **VU** l'avis favorable de la commission aménagement et développement urbain réunie en date du 10 mars 2023 ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
- En sa séance du 24 mars 2023 ;

ADOPTE

Article 1 – Sont approuvés le projet « Missions de maîtrise d'œuvre de la tranche 1 relative au réaménagement de la maison de quartier de MURIAVAI » et son plan de financement établi comme suit :

AMENAGEMENT DE MURIAVAI MAITRISE D'OEUVRE PHASE 1		
BAILLEURS DE FONDS	MONTANT EN FCFP TTC	%
Contrat de Ville	7 968 600	50 %
Commune	7 968 600	50 %
TOTAL	15 937 200	100 %

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer les conventions de financement, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée par le syndicat mixte, et à signer d'une manière générale tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération.

Article 3 – Les dépenses et recettes afférentes à ces études sont imputables au budget communal, au chapitre opération n° 2022004 « Aménagement MURIAVAI ».

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf



Article 5 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 24 mars 2023,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Pierre CHING

Simplicio LISSANT

HÔTEL DE VILLE

Téléphone : (68°) 25.56.56 - Fax : (68°) 25.56.06 — Courriel : maire@punaauia.pf — www.punaauia.pf

Service français

uia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf